

# Information sur la prise en compte des risques de durabilité et des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le cadre des conseils en investissement ou en assurance et de la politique de rémunération

## 1. Information générale

BNP Paribas a pour mission de contribuer à une croissance responsable et durable en finançant l'économie et en conseillant ses clients selon les plus hauts standards éthiques. La politique RSE<sup>1</sup> du Groupe est l'une des principales composantes de cette démarche. Conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, elle repose sur quatre piliers (économique, social, civique et environnemental) qui reflètent les défis de la RSE, ainsi que les réalisations concrètes de la Banque.

En 2019, BNP Paribas a publié son objectif d'entreprise, un texte préparé par le Comité Exécutif de BNP Paribas à partir de trois documents issus de travaux réalisés par de nombreux collaborateurs : les Convictions Communes (mission et vision), le Code de Conduite et le Manifeste d'Engagement.

Par ailleurs, BNP Paribas s'engage depuis plusieurs années à respecter dans le cadre de l'ensemble de ses activités des contraintes additionnelles au travers :

- des politiques de financement et d'investissement dans les secteurs suivants : agriculture, huile de palme, défense, énergie nucléaire, pâte à papier, charbon, mines et hydrocarbures non conventionnels (pour une liste actualisée des politiques, veuillez consulter <https://group.bnpparibas/decouvrez-le-groupe/responsabilite-sociale-environnementale/politiques-financement-investissement>)
- une liste des biens et des activités exclus tels que le tabac, les filets dérivants, la production de fibres d'amiante, les produits contenant des BPC (biphényles polychlorés), ou le commerce de toute espèce réglementée par la convention CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction)
- des listes d'entreprises qui ne répondent pas pleinement aux exigences RSE du Groupe.
- enfin, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, le Groupe participe activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions sociales et environnementales à long terme dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et les Principes pour une banque responsable (PRB).

Enfin, le Groupe s'engage à maintenir une relation ouverte et constructive avec ses interlocuteurs externes (clients, fournisseurs, investisseurs, ONG, etc.) afin d'atteindre trois objectifs : anticiper l'évolution de ses métiers en améliorant ses produits et services; optimiser la gestion des risques et avoir un impact positif sur la société.

<sup>1</sup> Responsabilité sociale des entreprises



## 2. Information sur l'intégration des risques de durabilité dans les processus d'investissement et de sélection des produits

Lors du conseil ou de la sélection de produits d'investissement, BNP Paribas exclut certaines activités (**Politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas**) et tient compte implicitement des risques en matière de durabilité au travers de l'évaluation régulière du rendement – risque des instruments financiers qu'elle sélectionne ou recommande à ses clients.

Par ailleurs, BNP Paribas déploie sur son univers recommandé une notation interne permettant d'évaluer et de comparer le niveau de durabilité de ces produits, qu'ils soient étiquetés durables ou pas. Cette notation permet à BNP Paribas, en tant que conseil financier et acteur des marchés financiers, d'identifier les produits pour lesquels la survenance d'un évènement ou une situation, dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de ces produits et d'en informer ses clients.

## 3. Information sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans les conseils en investissement en comptes titres, PEA et assurance-vie

BNP Paribas analyse l'impact des produits d'investissement sur les facteurs de durabilité : protection de l'environnement, justice sociale, bonne gouvernance d'entreprise, mais aussi respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption et le blanchiment. Avant de sélectionner un produit dans le cadre de son activité de conseil en investissement en compte-titres, PEA (Plan d'Épargne en Actions) et assurance-vie, BNP Paribas va donc tenir compte des principales incidences négatives des produits analysés sur ces facteurs de durabilité, par exemple des impacts négatifs sur le climat ou l'environnement.

1. L'analyse de BNP Paribas s'appuie sur de nombreux principes et sources de données extra-financières:

**a. Les politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas** : BNP Paribas encadre à travers elles ses activités de financement et d'investissement dans les secteurs d'activités les plus sensibles, allant jusqu'à exclure certaines activités ou entreprises (**Politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas**). Pour définir ces politiques, le Groupe étudie un ensemble d'exigences réglementaires, de critères d'évaluation et de bonnes pratiques des différentes industries.

**b. L'analyse ESG<sup>2</sup> de BNP Paribas Asset Management sur les fonds ouverts: cette analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG) permet de classer les émetteurs de titres vifs (actions et obligations)** en fonction des facteurs de durabilité, selon une méthodologie décrite dans *la Stratégie globale de développement durable*. La classification repose sur les grands principes suivants :

- Des données de qualité provenant de: fournisseurs externes (ex Sustainalytics), d'institutions internationales (ex : OCDE).
- L'engagement et le dialogue : BNP Paribas Asset Management établit des liens dans la durée avec les émetteurs et engage un dialogue continu sur les questions de durabilité avec le monde politique, les régulateurs les représentants de la société civile et les groupements professionnels.
- Le respect par les entreprises des attentes de BNP Paribas Asset Management en matière responsabilité sociale et environnementale, telles que décrites dans la **conduite responsable des entreprises**. Ces principes suivent les dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies et leur respect vise à diminuer les risques réglementaires et de réputation.

2. La notation de durabilité établie par BNP Paribas sur la gamme de fonds d'investissement recommandés permet d'apporter des informations relatives à leurs principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

BNP Paribas déploie au cours de l'année 2021 une notation interne permettant d'évaluer et de comparer le niveau de durabilité de ces produits recommandés, qu'ils soient étiquetés durables ou pas. Les notes varient de 0 à 10, ce qui permet de classer les instruments sur une échelle en fonction de leur niveau d'intégration de la durabilité.

Cette notation permet de comparer la durabilité des instruments au sein ou entre les classes d'actifs, la note de durabilité constituant une base solide pour identifier les principales incidences négatives, et en informer les investisseurs : un instrument à impact noté 9 aura moins d'incidences négatives qu'un instrument noté 4.

<sup>2</sup> Environnement, Sociale et de Gouvernance d'entreprise



#### 4. Information sur l'intégration des risques de durabilité des politiques de rémunération

Pour favoriser l'implication de ses collaborateurs sur les risques environnementaux, sociaux ou de gouvernance, BNP Paribas intègre les risques de durabilité dans ses politiques de rémunération.

Les Principes de Rémunération du Groupe BNP Paribas exigent ainsi que la rémunération variable des acteurs des marchés financiers et des conseillers financiers ne les conduise pas à prendre des risques excessifs en matière de durabilité via les investissements et les conseils en investissement qu'ils sont amenés à faire sur les produits financiers régis par le règlement européen SFDR<sup>3</sup>.

Au niveau de BNP Paribas, la politique de rémunération vise à promouvoir un comportement professionnel conforme aux normes définies dans le Code de conduite du Groupe. Ce Code présente les règles et les exigences du Groupe BNP Paribas pour soutenir ses aspirations à contribuer à un développement mondial responsable et durable et à avoir un impact positif sur la société au sens large. Cette implication repose sur trois piliers,

- promouvoir le respect des droits de l'homme,
- protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique,
- et agir de manière responsable dans la représentation publique.

⇒ *Retrouvez les informations BNP Paribas sur la réglementation Européenne Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) sur le site de [BNP Paribas SA](#).*

---

<sup>3</sup> Sustainable Finance Disclosure Régulation

